

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3807

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Caluire et Cuire

objet : Conseils d'administration du collège Professeur Dargent et du lycée du Parc - Commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3807**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Caluire et Cuire

objet : **Conseils d'administration du collège Professeur Dargent et du lycée du Parc - Commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles R 421-14, R 421-16, R 421-17, R 421-33, D 422-12, D 422-14 et D 422-27 du code de l'éducation, la Communauté urbaine de Lyon est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein des conseils d'administration des lycées et collèges publics situés sur son territoire ainsi qu'au sein des conseils d'administration des établissements régionaux d'enseignement adapté.

Par délibération n° 2007-4281 du 9 juillet 2007, le Conseil a approuvé le changement de statut de la Cité scolaire Elie Vignal qui devient une annexe du lycée Saint Exupéry (Lyon 4°) et le principe de son transfert à la Région. Ce changement est effectif depuis la rentrée scolaire 2007-2008, ce qui implique une modification de son fonctionnement jusqu'alors aligné sur celui des établissements publics locaux d'enseignement. La convention relative au transfert à la Région définit la représentation de la Communauté urbaine au sein de la commission d'établissement spécifique à la Cité scolaire Elie Vignal.

Les articles R 421-17, R 421-33 et D 422-29 du code de l'éducation prévoient que lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou en cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire et de son suppléant.

Madame Najat Vallaud-Belkacem a démissionné de ses fonctions de Conseillère communautaire le 6 février 2013.

Elle avait été désignée pour siéger au sein des établissements suivants :

- *collège Professeur Dargent à Lyon 3° par délibération n° 2011-2247 du Conseil du 23 mai 2011* : mesdames Najat Vallaud-Belkacem (titulaire) et Françoise Chevallier (suppléante),
- *lycée du Parc à Lyon 6° par délibération n° 2008-0103 du Conseil du 9 juin 2008* : mesdames Nicole Chevassus-Masia (titulaire) et Najat Vallaud-Belkacem (suppléante).

Monsieur Marc Grivel a démissionné de son mandat de représentant de la Communauté urbaine au sein de la commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal à Caluire et Cuire. Par délibérations n° 2008-0103 du Conseil du 9 juin 2008 et n° 2013-3528 du Conseil du 18 février 2013 avaient été désignés pour représenter la Communauté urbaine au sein de cet établissement : MM. Pierre Ferraro (titulaire), Marc Grivel (titulaire) et Mme Murielle Laurent (titulaire).

Afin de pourvoir à la vacance de ces postes, il est proposé au Conseil de communauté de procéder aux désignations correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder au maintien, pour la durée du mandat en cours, des élus désignés par délibérations n° 2008-0103, n° 2011-2247 et n° 2013-3528 des Conseils des 9 juin 2008, 23 mai 2011 et 18 février 2013 au sein des conseils d'administration et commission d'établissement des collèges et lycées publics ci-dessus et non réputés démissionnaires à ce jour.

2° - Désigne pour la durée du mandat en cours :

a) - M. Dominique Bolliet en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège Professeur Dargent à Lyon 3°,

b) - M. Bruno Lebuhotel en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée du Parc à Lyon 6°,

c) - M. Michel Rousseau en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de la commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal à Caluire et Cuire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.